

**ATTENTION,
LE C.F.E RECOIT
SUR RENDEZ-VOUS**



**1) PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES MÉTIERS D'UNE
ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

Pour domicilier l'entreprise à créer –

- Titre de propriété du local où s'exerce l'activité (acte d'achat, de partage, de donation, attestation notariée ou extrait de la matrice cadastrale),
 - Ou** bail,
 - Ou** quittance de loyer ou quittance E.D.F ou de téléphone, moins de 3 mois
 - Ou** attestation de résidence de la mairie,
 - Ou** contrat de location gérance,
 - Ou** autorisation écrite du propriétaire si le local est occupé à titre gratuit.

Pour le chef d'entreprise : « IDENTITE » –

- Carte d'identité nationale (*en cours de validité*),
- Extrait du casier judiciaire de moins de trois mois.
- Numéro de Sécurité Sociale,
- Livret de famille,
- Document de PACS
- Contrat de mariage

→ Pour les naturalisés :

- Copie du décret de naturalisation,
 - Ou** extrait du Journal Officiel sur lequel le décret a été publié,
 - Ou** certificat de nationalité délivré par le Juge d'Instance ou par le Ministère de la Santé Publique et de la Population.

→ Pour les étrangers :

- Document officiel d'identité (si ressortissant de la UE ou de l'Algérie),
- Carte de résident ou copie du titre de séjour même provisoire (si ressortissant d'un pays hors U.E et E.E.E ou hors accord avec la France).
- Carte d'identité de commerçant étranger et copie du titre de séjour même provisoire (pour toutes autres nationalités).

Exercice de la profession –

- Attestation de stage de gestion ou dispense,
- Justificatifs du droit d'exercer une activité réglementée (Diplômes professionnels, Bulletins de salaires,...)
- Déclaration d'information du conjoint,
- Extrait d'inscription au registre de Commerce et des Sociétés (si déjà immatriculé),
- Pour les forains : livret spécial de circulation

Immatriculation Répertoire des Métiers : 248,00 € par carte bleue, espèces, mandat ou virement.

2) PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR (PERSONNE PHYSIQUE) SI INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

- Attestation sur l'honneur de non condamnation susceptible d'interdire l'exercice de la profession,
- Si achat de fond : 1 copie acte d'achat + 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
- Si location gérance : 1 copie du contrat + 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
- Redevance Registre du Commerce et des sociétés :
 - Si création : **34,32 €** par chèque uniquement, à l'ordre du Greffe
 - Si création par une personne mariée sous le régime de la communauté : **43,68€** par chèque à l'ordre du Greffe (uniquement pour les entreprises du ressort du Greffe de Narbonne)
 - Si achat, location gérance, donation : **140,02 €** par chèque uniquement, à l'ordre du Greffe

3) LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (PERSONNE MORALE) POUR INSCRIPTION D'UNE SOCIÉTÉ

Pour l'entreprise à créer –

- Statuts : 2 originaux et 1 photocopie (enregistrés au Centre des Impôts),
 - Certificat justifiant le dépôt des fonds (à demander à la banque ou au notaire),
 - 2 exemplaires de la nomination du ou des gérant(s) (s'il n'est pas nommé dans les statuts),
 - 2 exemplaires du journal d'annonces légales comprenant l'avis de constitution,
 - 1 photocopie du bail commercial,
 - Ou** 1 photocopie du titre de propriété ou de l'attestation notariée,
 - Ou** 1 quittance de loyer précisant « local commercial »,
 - Ou** autorisation de domiciliation du propriétaire.
 - Si achat de fond : 1 copie acte d'achat + 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
 - Si location gérance : 1 copie de ce contrat + 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
 - Redevances : * *Registre du commerce et des sociétés* :
 - si création : **49.92 €** par chèque uniquement à l'ordre du Greffe
 - si sans activité : **84.24 €** par chèque uniquement à l'ordre du Greffe
 - si achat, location gérance, apport : **239,56 €** par chèque uniquement à l'ordre du Greffe
- * *Répertoire des métiers* : **298,00 €** par carte bleue, espèces, mandat ou virement.

Pour le (ou les) gérant(s) –

- Extrait de naissance de moins de trois mois (s'il est français et né en France),
 - Ou** Carte d'identité (*en cours de validité*),
 - Ou** document officiel d'identité (si ressortissant de l'U.E ou de l'Algérie),
 - Ou** carte de résident ou copie du titre de séjour même provisoire (si ressortissant d'un pays hors U.E et E.E.E ou hors accord de la France),
 - Ou** Carte d'identité de commerçant étranger et copie du titre de séjour même provisoire (pour toutes autres nationalités).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation susceptible d'interdire l'exercice de la profession,
- Justificatifs du droit d'exercer une activité réglementée (Diplômes professionnels, Bulletins de salaires,...)
- Attestation de stage de gestion ou de dispense
- Numéro de Sécurité Sociale,
- Livret de famille
- Document de PACS
- Contrat de mariage